

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Madame ou Monsieur

Demeurant à

m'engage sur l'honneur à ne pas participer à plus de deux ventes par an.

Fait à

Le

Signature



Moncé-en-Belin

Sur le stade Michel-Geoffrois

De 6 h 00 à 18 h 00

Bric-à-Brac

Les Exposants ne sont pas Autorisés à Vendre des Produits Alimentaires !

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

E-mail :

Emplacement :

8,00€/les 5ml xfois = ml = €

2,00€ le ml suppl. x fois = ml = €

Total ml = €

Renseignements : 06.85.60.20.69 ou email : esmblic72@gmail.com

Chèque à l'ordre de L'Entente Sportive Moncé-en-Belin (les chèques seront retirés après la manifestation).

Retournez ce bulletin avec règlement à :

Mme LAURENÇON - 1/3, Chemin des Sapins - 72230 Moncé-en-Belin.

Règlement de la manifestation Bric à brac/Vide-greniers organisé par L'Entente Sportive de Moncé

Exposants :

La manifestation est ouverte aux particuliers attestant sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés. Toute personne devra lors de son inscription justifier de son identité avec la copie de sa carte d'identité (recto verso).

Exposants en alimentaires :

L'Entente Sportive de Moncé vous informe que la vente de produits alimentaires est interdite ce jour sur le lieu de la manifestation et sur le domaine public. Ce droit est réservé exclusivement à l'association organisatrice.

Installation des exposants :

Les exposants s'installeront de 06h00 à 08h00. Tout emplacement réservé et non occupé avant 08h00 sera à la disposition de l'organisateur, sans donner droit à remboursement. Horaires visiteurs : de 08h00 à 18h00.

Réservation obligatoire avant le :

Inscription définitive : Toute inscription sera validée à réception du paiement intégral.

Refus d'inscription :

L'Entente Sportive de Moncé se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société, ayant participé à une manifestation précédente et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant. De même, L'Entente Sportive de Moncé se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque les emplacements ont tous été réservés.

Annulation de la manifestation :

L'Entente Sportive de Moncé fait le maximum pour que la manifestation se déroule dans les conditions prévues. Il ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit. En cas d'annulation par L'Entente Sportive de Moncé, les exposants seront remboursés.

Remboursement de l'exposant pour absence :

En cas d'absence de l'exposant, aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

Responsabilité des exposants :

Les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas L'Entente Sportive de Moncé ne peut être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres dommages. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Ordre d'inscription :

L'emplacement sera attribué à chaque exposant selon son ordre d'arrivée, il ne pourra être contesté. Seul L'Entente Sportive de Moncé sera habilitée à faire des modifications si nécessaire.

Responsabilité et sécurité des organisateurs :

L'Entente Sportive de Moncé se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). L'Entente Sportive de Moncé décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à cause de matériels appartenant aux exposants. Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par L'Entente Sportive de Moncé, les autorités ou les services de secours.

Etat de propreté de l'emplacement :

L'Entente Sportive de Moncé interdit formellement à tous exposants d'allumer un barbecue ou tout autre feu. A la fin de la manifestation tous les emplacements devront être rendus dans un parfait état de propreté.

Véhicules :

Les véhicules seront stationnés aux emplacements indiqués par L'Entente Sportive de Moncé. Aucun véhicule, sauf les services d'incendie, de secours ou de police, ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte de la manifestation aux heures d'ouverture au public.

Acceptation du règlement :

La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. L'Entente Sportive de Moncé se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

PS : Nous vous demandons de respecter l'emplacement et de le laisser propre et par respect pour les bénévoles.

Merci pour eux !